



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Christèle MERCIER
Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Tél. : 03.85.21.96.59
Mail : a.sarret@inao.gouv.fr

V/Réf :

N/Réf : CM/AS-25-103



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

A l'attention d'Isabelle DUNOD
Vice-Présidente
Grand Chambéry Agglomération
106 allée des Blachères
73026 CHAMBERY Cedex

Mâcon, le 17 février 2025

**Objet : Modification n°5 du PLUi HD
Grand-Chambéry Agglomération**

Madame la Vice-Présidente,

Par courrier du 28 janvier 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°5 du PLUi HD de Grand Chambéry.

La liste des SIQO (signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine) présents sur le territoire du PLUi est annexée au présent courrier.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de modification n°5 du PLUi a pour objet:

- La modification du programme d'orientations et d'actions "Déplacements";
- La modification et la création de plusieurs OAP sectorielles ;
- La modification du règlement écrit et du règlement graphique (emplacements réservés, STECAL, ...).

L'INAO salue le travail effectué par la communauté d'agglomération afin de réduire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la version du PLUi en vigueur. La modification des OAP existantes et le reclassement en zone agricole de plusieurs zones 2AU permet ainsi de conserver environ 14 hectares de foncier à usage agricole alors que l'objectif de production de logements a augmenté d'environ 300 unités.

Toutefois, l'institut regrette que la création des 11 STECAL visant à accueillir des terrains familiaux pour l'installation de gens du voyage se fasse en grande majorité sur des terrains à usage agricole ainsi que les consommations d'espaces agricoles sur la commune de Chambéry (OAP, emplacement réservé).

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas au projet de modification du PLUi HD du fait de sa faible incidence sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame la Vice-Présidente, à l'expression de ma haute considération.

Pour la directrice de l'INAO
Et par délégation
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER

Copie : DDT 73

	AOC Bois de Chartreuse	AOP Chevrotin	IGP Comtés Rhodaniens	IGP Emmental de Savoie	IGP Gruyère	IGP Pommes et Poires de Savoie	IGP Raclette de Savoie	AOP Roussette de Savoie	AOP Tome des Bauges	IGP Tomme de Savoie	AOP Vin de Savoie	IGP Vin des Allobroges
Aillon-le-Jeune		X		X	X	X	X		X	X		
Aillon-le-Vieux		X		X	X	X	X		X	X		
Arith		X		X	X	X	X		X	X		
Barberaz	X		X	X	X	X	X			X		X
Barby	X		X	X	X	X	X	X		X	X	X
Bassens			X	X	X	X	X			X		X
Bellecombe-en-Bauges		X		X	X	X	X		X	X		
Challes-les-Eaux	X		X	X	X	X	X	X		X	X	X
Chambéry			X	X	X	X	X			X		X
Châtelard		X		X	X	X	X		X	X		
Cognin	X		X	X	X	X	X			X		X
Compôte		X		X	X	X	X		X	X		
Curienne			X	X	X	X	X		X	X		X
Déserts		X	X	X	X	X	X		X	X		X
Doucy-en-Bauges		X		X	X	X	X		X	X		
École		X		X	X	X	X		X	X		
Jacob-Bellecombette	X		X	X	X	X	X			X		X
Jarsy		X		X	X	X	X		X	X		
Lescheraines		X		X	X	X	X		X	X		

Montagnole	X		X	X	X	X	X			X		X
Motte-en-Bauges		X		X	X	X	X		X	X		
Motte-Servolex	X		X	X	X	X	X			X		X
Noyer		X		X	X	X	X		X	X		
Puygros		X	X	X	X	X	X		X	X		X
Ravoire	X		X	X	X	X	X			X		X
Saint-Alban-Leyse			X	X	X	X	X	X		X	X	X
Saint-Baldoph	X		X	X	X	X	X	X		X	X	X
Saint-Cassin	X		X	X	X	X	X			X		X
Sainte-Reine		X		X	X	X	X		X	X		
Saint-François-de-Sales		X		X	X	X	X		X	X		
Saint-Jean-d'Arvey		X	X		X	X	X		X	X		X
Saint-Jeoire-Prieuré	X		X	X	X	X	X	X		X	X	X
Saint-Sulpice	X		X	X	X	X	X			X		X
Sonnaz			X	X	X	X	X			X		X
Thoiry		X	X	X	X	X	X		X	X		X
Thuile		X	X	X	X	X	X		X	X		X
Verel-Pragondran			X	X	X	X	X			X		X
Vimines	X		X	X	X	X	X			X		X